

Barème des honoraires de transaction

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2021
loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970 et son décret d'application du 20 juillet 1972.



MANDAT DE RECHERCHE - Tarif plus avantageux !

5 % TTC sur le net vendeur à la charge de l'acquéreur

Mandat de vente

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur

De 0 à 60 000 €

8 % avec un minimum de 3000 € TTC

De 61 000 € à 200 000 €

6.5 % avec un minimum de 5000 € TTC

De 201 000 € à 500 000 €

6 % TTC

A partir de 501 000 €

5 % TTC

Garage

Forfait 3 000 € TTC

Parking

Forfait 2 000 € TTC

Cellier

Forfait 1 500 € TTC

Murs commerciaux

7 % TTC avec un minimum de 5 000 € TTC

Droit au bail

6 % TTC avec un minimum de 5 000 TTC

Fonds de commerce

10 % TTC avec un minimum de 5 000 € TTC

Viager

12 % TTC du montant de l'estimation du prix de vente

Avis de valeur

140 € TTC – Offert si mise en vente en agence

Communication visuelle de 0 m² à 50 m², reportage vidéo, photos, visite virtuelle

Photos 60 € TTC / Vidéo 235 € TTC / Visite virtuelle 350 € TTC

Commande et réception des diagnostics techniques

20 € TTC charge vendeur

Accompagnement technicien pour les diagnostics techniques

50 € TTC vacation charge vendeur